

## **COMPTE-RENDU**

### **SOMMAIRE**

Réunion du Comité Syndical

du 03 février 2016

**Le trois février deux mille seize, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le vingt-six janvier deux mille seize, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil à la Mairie de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.**

#### **COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION D'ANNECY**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Laure TOWNLEY-BAZAILLE, Ségolène GUICHARD et M. Bernard ALLIGIER

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Marie-Agnès BOURMAULT

Procurations : Mme Marie-Agnès BOURMAULT donne pouvoir à Laure TOWNLEY-BAZAILLE

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DU LAC D'ANNECY**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Jacques REY et Marc ROLLIN

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mmes Stéphanie MERMAZ et Myriam BRUN

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FILLIERE**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Jean-François GIMBERT et Michel PONTAIS

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : MM. Marcel GIANNOTTY et Henri CHAUMONTET

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Christian ANSELME suppléant de M. Henri CHAUMONTET

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Fabienne DREME, MM. Henri CARELLI, François DAVIET et Bernard SEIGLE

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : /

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TOURNETTE**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Stéphanie CHAPUS, MM. Alain HAURAT et Antoine de MENTHON

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : M. Xavier WARGNIER

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAVERGES**

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Paul CARRIER, Nicolas BLANCHARD et Jacky GUENAN

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Michèle LUTZ

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

Délégués titulaires présents : MM. Jean-Michel COMBET, Jacques TISSOT, Gilles PECCI et Dominique BATONNET

Délégués titulaires absents : /

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibératives :

- M. Daniel BOUCHET – Maire de Cruseilles
- M. Bernard DESBIOLLES – Adjoint à l’urbanisme – Commune de Cruseilles
- M. Ange SARTORI – Cabinet Agence des Territoires

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 17h00.

### ➤ **Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 15 décembre 2015**

Aucune observation n’étant soulevée, le compte-rendu du 15 décembre 2015 est approuvé.

### ➤ **Révision du PLU de la commune de Cruseilles**

- Avis au titre de l’article L.123-9 du Code de l’Urbanisme

M. CARRIER, Vice-président du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, rappelle à l’assemblée que le syndicat mixte est invité à rendre un avis sur le projet de révision du PLU de la commune de Cruseilles, celui-ci devant être compatible avec le SCoT du bassin annécien approuvé le 26 février 2014.

M. BOUCHET, Maire de Cruseilles, et M. SARTORI, urbaniste ayant travaillé à l’élaboration pour le compte de la commune présentent le projet de révision du PLU de Cruseilles.

La commune de Cruseilles comptait 4305 habitants en 2012 (population INSEE). L’armature du DOO du SCoT la classe comme une commune de rang B.

M. BOUCHET rappelle des éléments de diagnostic, et présentent les principales modifications apportées au projet de PLU par rapport au document d’urbanisme communal en vigueur.

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **REND** par 23 voix un avis favorable sur le projet de révision du PLU de la commune de et formule les remarques et observations suivantes :

Il est rendu un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Cruseilles, accompagné des remarques suivantes :

Les enjeux de préservation des milieux naturels et des continuités écologiques, et les enjeux de protection et de mise en valeur des paysages sont bien pris en compte, respectant les trames écologique et paysagère du SCoT, de même que la préservation des milieux agricoles à enjeux forts.

Si le projet de PLU affiche la volonté de recentrer l'urbanisation et de limiter la consommation foncière, il apparaît que son dimensionnement est relativement ambitieux au regard des objectifs du DOO du SCoT.

En l'absence d'une délibération de l'intercommunalité concernée, le SCoT permet la consommation foncière d'environ 12.7 ha pour les besoins de l'habitat et la production de 655 logements à l'horizon d'une vingtaine d'années à Cruseilles. Le projet de PLU, pensé pour une dizaine d'années, est dimensionné afin de permettre la consommation de près de 10.7 ha et la production d'environ 500 logements, ce qui, bien qu'étant compatible avec le SCoT, représente un rythme de production élevé. Concernant le développement économique, la commune a fait le choix de permettre la création d'une ZAE de 2.3 ha, le SCoT permettant 2 ha environ pour 20 ans.

L'attention de la commune doit ainsi être attirée sur le fait que le potentiel de développement de la commune sur la période 2024-2034 sera ainsi relativement restreint pour l'habitat, et qu'il ne pourra vraisemblablement pas être admis de consommation foncière supplémentaire pour le développement d'activités économiques. On peut nuancer cette observation en pensant que tous les secteurs d'OAP en extension urbaine ne seront probablement pas réalisés à 10 ans, ce qui pourrait laisser une certaine marge de manœuvre à la commune pour un futur PLU. Par ailleurs, ce dernier portera sans doute un travail plus important encore sur l'existant, à commencer par le secteur faisant aujourd'hui l'objet d'un périmètre de projet de 10 ans.

La densité moyenne des nouvelles opérations, de l'ordre de 46 log/ha est cependant bien respectée. Le travail d'identification des dents creuses existantes dans le tissu urbain actuel est également souligné, bien que l'hypothèse retenue d'un taux de remplissage des dents creuses de près de 75% à 10 ans puisse paraître ambitieuse.

➤ **CA 2015**

Monsieur Antoine de MENTHON, Président, présente au Comité Syndical le compte administratif 2015 du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

Le compte administratif 2015 se présente de la façon suivante :

### A - Fonctionnement

DEPENSES	Chap/Art	BP 2015	CA 2015
Frais de fonctionnement généraux	Chap 011	143 650,00	52 709,68
Charges de personnel et assimilés	Chap 012	145 950,00	114 472,33
Indemnités et frais élus	Chap 65	15 300,00	13 400,80
Dotations aux amortissements	Chap 042	80 274,28	75 081,28
Virement à la section d'investissement	Chap 023	126 437,42	0,00
Dépenses imprévues	Chap 022	20 000,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>531 611,70</b>	<b>255 664,09</b>
RECETTES	Chap/Art	BP 2015	CA 2015
Dotation générale de décentralisation	Art 746	0,00	0,00
Participations groupements et collectivités	Art 7475/74751	240 500,00	240 501,00
Produits divers de gestion courante	Chap 75	5 000,00	1 690,64
Subv transférées au résultat	Art 777	20 870,00	20 870,00
Excédent de fonctionnement n-1 reporté	Chap 002	265 241,70	265 241,70
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>531 611,70</b>	<b>528 303,34</b>

L'exécution du budget de fonctionnement appelle les remarques suivantes :

1) L'exécution du budget 2015 dégage un résultat de fonctionnement de 272 639,25€ avant virement à la section d'investissement.

### B – Investissement

RECETTES	Chap/Art	BP 2015	CA 2015
Subvention région	Art 1312	-	-
Subvention FEDER	Art 1317	6 800,00	6 877,80
Excédent de fonctionnement capitalisé	Art 1068	8 906,45	8 906,45
FCTVA	Art 10222	15 000,00	15 781,00
Amortissements	Chap 040	80 274,28	75 081,28
Prélèvement sur dépenses de fonctionnement	Chap 21	126 437,42	-
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>237 418,15</b>	<b>106 646,53</b>

DEPENSES	Chap/Art	BP 2015	CA 2015
Déficit d'inv N-1 reporté		8 906,45	-
Reprise de subventions	Chap 040	20 870,00	20 870,00
Frais d'études urbanisme	Chap 20	197 641,70	114 637,68
Matériel de bureau et info	Cpte 21/ Art 2183	10 000,00	8 823,82
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>237 418,15</b>	<b>144 331,50</b>

L'exécution du budget d'investissement en dépenses appelle la remarque suivante :

1) L'exécution du budget primitif 2015 dégage un besoin de financement d'un montant de 37 684,97€.

Monsieur Bernard ALLIGIER, Vice-président, est désigné pour inviter les membres du Comité à reconnaître la sincérité et approuver le compte administratif 2015 :

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
(Monsieur le Président ne prenant pas part au vote),

- **RECONNAIT**, à 22 voix POUR la sincérité des comptes au titre de l'exercice 2015.
- **APPROUVE**, à 22 voix POUR le compte administratif 2015 tel que présenté.

➤ **Compte de Gestion 2015**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14, le Comité Syndical est tenu de se prononcer sur le compte de gestion 2015 établi par le Comptable du Trésor.

- Vu le budget primitif,
- Vu le compte administratif 2015 approuvé le 03 février 2016,
- Vu le compte de gestion 2015 présenté par le Comptable du Trésor dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative du Syndicat,

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** à 23 voix POUR, le compte de gestion 2015 établi par le Comptable du Trésor pour lequel le résultat de clôture 2015 est la reprise exacte de l'excédent dégagé par le compte administratif 2015.

➤ **Affectation de résultat 2015**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M.14, le Comité Syndical doit procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2015 (272 639,25€).

Il est proposé d'affecter l'excédent comme suit :

l) **Résultats constatés :**

Section d'investissement : - 37 684,97€

Section de Fonctionnement : +272 639,25€

II) **Situation d'investissement** :

Résultat de clôture reporté en investissement :

III) **Besoin de financement** : 37 684,97 €

IV) **Affectation du résultat de fonctionnement** : 37 684,97 €

Le résultat de fonctionnement 2015 devant être utilisé en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, il est nécessaire de l'affecter comme suit :

37 684,97€ en réserves (compte 1068), à titre obligatoire, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

234 954,28€ à reprendre au chapitre 002 "résultat de fonctionnement reporté"

**LE COMITE SYNDICAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

(Monsieur le Président ne prenant pas part au vote),

- **ACCEPTE** à 22 voix POUR l'affectation du résultat de l'exercice 2015 telle que proposée ci-dessus.

➤ **Débat d'Orientation Budgétaire 2016**

Le Président présente le débat d'orientation budgétaire au travers d'une proposition de budget 2016 joint au rapport de synthèse.

1) La préparation du Budget 2016 s'est faite avec une diminution de 15% des contributions des EPCI.

2) Le budget 2016 permet de prendre en compte le solde des frais induits par les 2 recours devant le T.A. contre le SCoT ainsi qu'une éventuelle procédure en appel.

3) Reprise des résultats de 2015 :

Soit + 234 954,28€ en fonctionnement.

Soit - 37 684,97€ en investissement (besoin de financement).

4) Prise en compte d'un éventuel remplacement temporaire du chef de projet du SCoT suite à son accident.

5) Prise en compte du solde des frais d'étude (100 000€ environ) pour la mise en place des outils de suivi du SCoT (guide de compatibilité et fiches indicateurs) ainsi que des premières études de suivi (2014 -2016).

Ces éléments seront intégrés dans le cadre du budget primitif 2016 soumis au Comité syndical.

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **DECIDE** à 23 voix POUR, de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

➤ **BP 2016 et participation des EPCI pour l'exercice 2016**

Monsieur Antoine de MENTHON, Président, présente à l'assemblée le budget primitif 2016 du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, équilibré comme suit :

**A - Fonctionnement**

Dans les grandes masses, il se présente de la façon suivante :

<b>DEPENSES</b>	<b>Chap/Art</b>	<b>BP 2016</b>
Frais de fonctionnement généraux	Chap 011	127 000,00
Charges de personnel et assimilés	Chap 012	145 950,00
Indemnités et frais élus	Chap 65	15 300,00
Dotations aux amortissements	Chap 042	84 492,31
Virement à la section d'investissement	Chap 023	81 924,97
Dépenses imprévues	Chap 022	20 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>474 667,28</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Chap/Art</b>	<b>BP 2016</b>
Participations groupements et collectivités	Art 74751	204 426,00
Produits divers de gestion courante	Chap 75	9 211,00
Subventions transférées au résultat	Art 777	26 076,00
Dotation générale de décentralisation	Art 746	0,00
Excédent de fonctionnement n-1 reporté	Chap 002	234 954,28
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>474 667,28</b>

La répartition des contributions des collectivités membres sont calculées comme suit :

<b>EPCI</b>	<b>Rappel taux participation 2015</b>	<b>Taux de participation 2016</b>	<b>Montant prévisionnel de la participation 2016</b>
CA ANNECY	65,74%	65,55%	134 004,00
CC CRUSEILLES	5,35%	5,43%	11 105,00
CC FILLIERE	6,74%	6,83%	13 972,00
CC FAVERGES	6,81%	6,82%	13 946,00
CC FIER ET USSES	5,33%	5,36%	10 964,00
CC RIVE GAUCHE	6,08%	6,06%	12 397,00
CC TOURNETTE	3,94%	3,93%	8 038,00
<b>TOTAUX</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>204 426,00</b>

Soit une baisse de 15% par rapport aux contributions de l'exercice 2015 (240.501 €).

## B – Investissement

Le budget d'investissement 2016 se présente de la façon suivante :

RECETTES	Chap/Art	BP 2016
Subvention région	Art 1312	-
Subvention FEDER	Art 1317	-
FCTVA	Art 10222	8 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	Art 1068	37 684,97
Amortissements	Chap 040	84 492,31
Virement de la section de fonctionnement	Chap 21	81 924,97
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>212 102,25</b>

DEPENSES	Chap/Art	BP 2016
Déficit d'invt N-1 reporté		37 684,97
Reprise de subventions	Chap 040	26 076,00
Frais d'études urbanisme	Chap 20	143 341,28
Matériel de bureau et info	Cpt21/ Art 2183	5 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>212 102,25</b>

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **VOTE** à 23 voix POUR, le Budget Primitif 2016 équilibré tel que présenté ci-dessus,

➤ **Convention Prestation PAYE CDG74/SCoT du bassin annécien**

Le Président informe l'assemblée que la prestation de service consentie au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien par le Centre de Gestion de Haute-Savoie, concernant la réalisation des tâches administratives relatives à la paye de son personnel : agents permanents salariés, agents temporaires, vacataires, agents de droit privé et élus, donne lieu à la mise en place d'une nouvelle convention référencée 2016-PAYE-01 ;

La convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant sa signature et sera établie pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse et par période de même durée, et résiliable avec un préavis de trois mois.

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

*Monsieur Antoine de MENTHON, Président du Centre de Gestion de Haute-Savoie, ne prenant pas part au vote.*



- **APPROUVE** par 23 voix POUR, la convention d'assistance administrative à l'établissement des paies des agents par le Centre de Gestion telle que présentée,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Bernard ALLIGIER, Vice-président délégué aux finances, pour la signature des documents relatifs à cette convention,
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette prestation de service sont inscrits à l'article 6226 du budget.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 19h00.

Le Président  
  
Antoine de MENTHON

The seal is circular with the text "SYNDICAT MIXTE SCOT BASSIN ANNECIEN" around the top and "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the bottom. In the center, there is a depiction of a landscape with a building and a star. At the bottom of the seal, there are two stars and the number "74".